

Séance publique du mercredi 27 septembre 2023

Convoqué le mercredi 27 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRIFFI, Delia TOUMI, Grégory BOULORD, Roger DUGUE, Isabelle MASSARD, Eric CHIFFOLEAU, Mohamed EL-ABDEL-RAHMAN, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Nadia MOUADDINE, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS (Arrivé à 20h30), Christelle NEDELEC (arrivée à 20h15)

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE (représenté par Isabelle MASSARD), Alexandra D'ALCANTARA (représentée par Zineb ZOUAOUI), Christophe BERNIER (représenté par Laurent NOEL), Maria-Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Ibrahima NDIAYE (représenté par Carole LAFON), Christian DESCHENES (représenté par Véronique DESMETTRE), Richard MERRA (représenté par Aymeric LABADIE), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Mariama GASSAMA), Mohammed DDANI (représenté par Sofia MANSERI), Sylvie MOREL (représentée par Sonia BLANC), Karine CHALAH (représentée par Laetitia GHIRARDI)

Absents excusés :

Elsa FAUCILLON, Ahcen MEHARGA, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 39

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Attribution d'une subvention à l'association pour le droit à l'initiative économique, l'ADIE, au titre de la programmation 2023 du contrat de ville.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le contrat de ville, qui détermine les orientations prioritaires de la politique de la ville pour Gennevilliers,

Vu les actions proposées par l'ADIE dans les quartiers prioritaires politique de la ville qui ont pour objectifs de favoriser l'entrepreneuriat, la création d'entreprises par les habitant.es de ces quartiers et de réaliser des projets de création d'emplois indépendants

Vu le budget primitif de la commune pour 2023,

Considérant qu'il y a lieu d'attribuer aux associations intervenant dans le cadre du contrat de ville des subventions spécifiques au titre de la programmation 2023,

DELIBERE

Article 1 : Décide l'attribution d'une subvention « politique de la ville » à l'association ADIE, de 4 000€, pour son action au titre du contrat de ville de Gennevilliers pour la programmation 2023.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

Le Maire
Patrice LECLERC

le 04/10/23

Affiché le 06/10/23

Exécutoire le 06/10/23

